

ADHÉSION AU RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

SOUSCRIPTEUR	
VOUS ÊTES UN PARTICULIER M. Mme Numéro associé (si déjà associé) Nom Prénom Date de naissance Téléphone (précisez l'indicatif pays)	Numéro associé (si déjà associé) Forme Juridique Dénomination sociale N° SIREN Téléphone (précisez l'indicatif pays)
CO-SOUSCRIPTEUR	
Nom	Prénom L.
SOUSCRIPTION	
Le réinvestissement de mes dividendes pourra être modifié e mon espace privé ou en adressant ma demande à CORUM X Pourcentage de dividende mensuel réinvesti : % (de En tant qu'Associé CORUM XL, je choisis de réinvestir tous les mois mes dividendes. A savoir : Tous vos dividendes, qu'ils soient perçus ou ré souhaitez conserver une partie de vos dividendes pour rapprocher de votre conseiller qui vous aidera à déterminer	(L par courrier ou par e-mail corum@corum.fr 1 à 100 %) einvestis dans CORUM XL sont soumis à l'impôt. Si vous payer ces impôts, vous pouvez, le cas échéant, vous
Je donne mandat à la Société de gestion, Corum Asset Management, en sa qualité de gérant de CORUM XL, de réinvestir, en mon nom et pour mon compte, tout ou partie du montant des dividendes potentiels versés mensuellement par CORUM XL, dans des nouvelles parts sociales de CORUM XL ou fractions de parts sociales de CORUM XL selon les conditions de souscription de la part en vigueur au jour du réinvestissement. Le 1 ^{er} réinvestissement du dividende est effectué le mois suivant l'adhésion. Je reconnais avoir pris connaissance des modalités et conditions générales détaillées au verso de ce document, et des documents d'information de CORUM XL, disponibles sur le site de www.corum.fr	
Fait à : Le : Signature du souscripteur (et du co-souscripteur le cas échéant)	ENVOYEZ VOTRE ADHESION À CORUM - TSA 41864 - 02 325 SAINT-QUENTIN CEDEX CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER Code Conseiller Société Nom Email
	Téléphone Signature :





CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les informations demandées sont obligatoires.

La société de gestion de CORUM XL se réserve le droit de demander toute information ou document complémentaire. CORUM XL est un placement immobilier. Comme tout placement immobilier, il s'agit donc d'un investissement long terme dont la liquidité est limitée et dont le capital, comme les revenus, ne sont pas garantis, et dépendront de l'évolution du marché immobilier sur la durée de placement et du cours des devises. En conséquence, ces derniers peuvent varier à la hausse mais aussi à la baisse. Et comme tout placement, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le montant et la fréquence de l'épargne immobilière investie doivent être adaptés à votre situation patrimoniale et à vos objectifs de placement. Le traitement fiscal des revenus provenant de CORUM XL dépend de la situation individuelle, du régime fiscal et du taux d'imposition propre à chaque associé.

Durée du mandat

Illimité et révocable à tout instant sans délai et sans frais.

Souscription de parts

Chaque montant de dividende réinvesti se traduit par une souscription de parts ou fraction de parts nouvelles au nom du souscripteur de CORUM XL correspondant au pourcentage de dividende réinvesti déterminé dans le présent mandat. Le nombre de parts ou fraction de parts nouvelles est déterminé selon les conditions de souscription de la part en vigueur au jour de la perception du dividende et de son réinvestissement. Le dividende est réinvesti le jour même de son versement et en conséquence les parts nouvelles sont créées à même date.

Prix de souscription des parts de CORUM XL (depuis le 1er avril 2016)

Nominal : 150,00 € Prime d'émission : 39,00 €

dont commission de souscription due :

- au titre des frais de collecte : 20,41 €

- au titre des frais de recherche et d'investissement : 2,27 € soit un prix de souscription net de tous autres frais : 189,00 €

La société de gestion Corum Asset Management perçoit de la SCPi CORUM XL, lors des augmentations de capital, une commission de souscription de 12 % TTi du prix de souscription, prélevée sur la prime d'émission.

Cette commission supporte :

- les frais de collecte à hauteur de 10.80 % TTi (la commission est exonérée de TVA conformément à l'article 261 C-1°-e du Code général des impôts),
- les frais de recherche et d'investissement à hauteur de 1,20% TTi (commission exonérée en vertu de l'article 135, paragraphe 1, sous g) de la directive 2006/112/Ce du Conseil du 28 novembre 2006).

Jouissance des parts

Le 1^{er} jour du 6^e mois suivant la date de souscription des nouvelles parts créées.

Condition d'adhésion

L'adhérent doit au préalable détenir une (1) part sociale entière de CORUM XL.

Origine des fonds

Contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. La société de gestion Corum Asset Management se réserve le droit de demander tout justificatif complémentaire au démarrage ou durant la durée du mandat

Fiscalité

Il convient de prendre en compte votre situation fiscale et votre taux d'imposition des revenus issus de CORUM XL afin d'effectuer votre choix quant au pourcentage que vous souhaitez réinvestir en parts ou fractions de parts mensuellement. Nous vous recommandons de ne pas réinvestir le pourcentage correspondant à votre charge d'impôt sur vos revenus CORUM XL afin de conserver la trésorerie disponible pour le paiement de votre impôt.

Les demandes de modification ou de révocation de l'épargne programmée peuvent être réalisées depuis l'espace privé de chaque Associé ou doivent être transmises à la société de gestion Corum Asset Management par courrier simple ou email à corum@corum.fr 5 jours au plus tard avant la date de réinvestissement pour une prise en compte dans le mois considéré.

Remboursement des parts

Le prix de retrait des parts de CORUM XL est de 166,32 € par part. Ce prix correspond au prix de souscription actuel de 189 € diminué de la commission de souscription de 22,68 €.

L'associé qui souhaite se retirer, adresse sa notification à la société de gestion Corum Asset Management, par lettre recommandée avec accusé de réception, en accompagnant sa lettre du ou des certificats de parts correspondants.

Les parts seront annulées. La société de gestion Corum Asset Management ne garantit pas le retrait des parts.

Les modalités des conditions de souscription et de retrait sont précisées dans la note d'information de CORUM XL disponible sur le site wwww.corum.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion Corum Asset Management.

Titre de propriété

Un titre de propriété est disponible sur l'espace client du site internet www.corum.fr pour chaque nouvelle souscription correspondant à chaque réinvestissement mensuel. Un nouveau titre de propriété annuel récapitulatif est envoyé et également mis à disposition des associés sur leur espace client.

Commercialisation

Dans le cadre de la souscription de parts ou fractions de parts, Corum Asset Management est susceptible de reverser une rétrocession des frais de collecte allant de 0% à 70% à des intermédiaires habilités.

La note d'information prévue par le Code Monétaire et Financier a obtenu le visa SCPI n°17-05 en date du 17 mars 2017 de l'Autorité des Marchés Financiers. La dernière notice au BALO prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'AMF a été publiée le 16 mars 2018, bulletin n°33. Les statuts ont été publiés aux Petites affiches en date du 23 décembre 2016. Corum Asset Management est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD ») et procède audit traitement conformément à l'article 6 (f) c' du RGPD. Sont seuls destinataires de tout ou partie des données, les membres habilités de Corum Asset Management, les autorités légales, administratives ou réglementaires qui sont en droit, au regard de leur statut, de les recevoir, les prestataires de Corum Asset Management qui interviennent en leur qualité de sous-traitant. Les données personnelles collectées dans le présent document ont pour finalité l'exécution du contrat. Ces données seront conservées pendant toute la durée du contrat, puis durant le délais légal de minimum 5 ans. Conformément au RGPD et à la loi 78-17 du 06/01/78, toute personne concernée dispose auprès de Corum Asset management, 1 rue Euler 75008 Paris, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et de portabilité sur les informations la concernant. Les conditions d'utilisation et la durée de conservation des données personnelles sont disponibles dans les mentions légales sur www.corum.fr.

